

Lundi 2 décembre 2024

Sécurité - tranquillité publique

Risques majeurs : la Ville anticipe et s'organise

Le Conseil municipal a pris acte du nouveau Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'information communal sur les risques majeurs, deux documents clefs pour identifier les risques auxquels Rennes pourrait être exposée et se préparer à y faire face. Ces documents viennent compléter un haut niveau d'investissement consacré depuis des années au renforcement de notre résilience.

La Ville a l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'éditer un Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim). Ces deux outils identifient les risques auxquels Rennes pourrait être exposée et prévoient l'organisation des services municipaux nécessaires pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas de crise.

Les conséquences du dérèglement climatique, l'évolution des technologies et la transformation de nos sociétés induisent une évolution des risques auxquels nous sommes confrontés, tant dans leur nature que dans leur fréquence et leur intensité. Il peut s'agir d'inondations (crues et ruissellements), de tempêtes, de dégradations de la qualité de l'air, de séismes, de risques industriels ou technologiques, de risques sanitaires, d'attaques terroristes, etc. De nouveaux risques émergent, comme la cybermenace ou la défaillance des réseaux de communication.

La révision de ces deux documents a permis d'identifier 20 risques, contre 4 en 2011, année où ils ont été recensés pour la dernière fois. Ils seront désormais régulièrement mis à jour, a minima tous les 5 ans.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : une réponse adaptée à des risques nouveaux

La nouvelle version du PCS permet de répondre de manière plus adaptée, flexible et coordonnée aux risques susceptibles d'impacter le territoire rennais. Au-delà de son rôle administratif, il guide concrètement l'action de la Ville en prévoyant :

- Une approche plus étendue des risques à couvrir ;
- Un recensement plus complet et approfondi des enjeux, des personnes vulnérables et des moyens de la collectivité ;

- Un schéma d'alerte revu pour plus de flexibilité et d'efficacité ;
- La mise en place de paliers permettant une montée en puissance progressive du dispositif ;
- Une clarification des outils d'alerte à la population ;
- Une organisation de gestion de crise flexible et adaptable selon la nature de l'évènement ;
- Un partenariat renforcé avec les associations agréées de sécurité civile ;
- Des fiches et documents opérationnels pour gérer une situation de crise.

Établi en lien avec les services préfectoraux et le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis), le Plan Communal de Sauvegarde constitue un complément du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) de protection des populations.

Dicrim : transmettre la culture du risque et de la résilience

Au-delà de l'organisation des services communaux définie via le PCS, l'acculturation et l'adoption par les citoyens de comportements adaptés face aux risques constituent un enjeu crucial. C'est tout l'objet du Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim).

Si le Dicrim rappelle les mesures mises en place par la collectivité pour prévenir, réduire et être en capacité de réagir face à ces risques, l'accent est principalement porté sur les actions à connaître et à mener pour se protéger et réagir en cas de survenue d'un évènement majeur.

Ce document contribue ainsi à informer et à responsabiliser chaque citoyen pour sa propre mise en sécurité, renforçant ainsi les mesures mises en œuvre par la collectivité au sein de son Plan Communal de Sauvegarde. L'enjeu est également de renforcer la cohésion sociale face à l'adversité.

Le document complet est consultable en ligne sur le [site internet de la Ville](#) ainsi qu'à l'accueil de l'Hôtel de Ville et des mairies de quartier.

Des actions de formation pour les agents et les élus et des exercices grandeur nature

Les agents de la Ville seront formés en 2025 afin de garantir l'appropriation et l'opérationnalité du dispositif. Un plan de formation des élus pour le mandat 2026-2032 sera établi parallèlement afin de renforcer l'acculturation de l'ensemble de la collectivité aux risques du territoire.

Des exercices réguliers, clé de l'appropriation et la sensibilisation des différents acteurs, seront organisés en y intégrant autant que possible les partenaires de la gestion de crise (EPCI, associations agréées de sécurité civile, CEBR etc.) et les riverains. Conformément à la réglementation, ces exercices seront réalisés a minima tous les 5 ans. Un exercice de sécurité civile, associant la population, sera organisé au premier semestre 2025.

Vers une réserve communale de sécurité civile

Dans le cadre du dispositif de prévention et de gestion de crise de la Ville de Rennes, une réserve communale de sécurité civile sera créée.

La mise en place de ce dispositif d'aide à la population, composé de citoyens bénévoles, est régie par le code de la sécurité intérieure. Cette réserve ne se substitue pas aux services publics de secours et d'urgence, ni aux associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Au-delà de l'information et de la préparation de la population face aux risques, elle pourrait participer, en cas de crise, au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités. L'organisation et le périmètre des missions confiées à cette future réserve communale de sécurité civile seront définis et proposés à la délibération du Conseil municipal en 2025 dans la continuité des travaux de refonte du Plan Communal de Sauvegarde.

L'engagement de la collectivité pour préparer les crises et adapter la ville : illustration avec la gestion intégrée des eaux pluviales et la "ville perméable"

Bassin-tampon du Guillevic

Dans le cadre du Conseil municipal du 2 décembre 2024, les élus ont aussi adopté l'avant-projet relatif à l'aménagement du bassin tampon Guillevic situé dans la ZAC Blosne-Est. Ce type d'ouvrage permet de stocker et de réguler les eaux pluviales, il participe à la mise en valeur des espaces verts des parcs et valorise la présence de l'eau dans le quartier. En cas de fortes pluies, il permet d'écarter des pointes de débit sur le réseau pluvial existant.

Ce bassin de stockage des eaux pluviales, d'une capacité de 500 m³, sera le deuxième ouvrage réalisé au Blosne. Le premier, le bassin tampon Dalmates, a été livré en 2018. Les travaux débuteront en mai 2025 et se termineront au printemps 2026. La Ville y consacre près d'un million d'euros (988 000 €).

L'engagement de la collectivité va plus loin : Rennes est une ville pionnière, engagée depuis de nombreuses années pour rendre la ville plus perméable et anticiper les évènements pluviaux intenses dus au changement climatique.

"Ville perméable" : l'objectif est de favoriser le stockage de l'eau dans le sol et de ralentir les écoulements pour adapter la ville au changement climatique, préserver la biodiversité et rétablir l'équilibre du cycle de l'eau.

Anticipation des évènements pluviaux intenses : La collectivité anticipe également les effets du changement climatique sur le cycle de l'eau. Rennes Métropole réalise actuellement une étude cartographique pour documenter et comprendre le ruissellement de l'eau lors de fortes pluies. L'objectif est d'anticiper, pour que la gestion de crise (cf. PCS) soit facilitée et que l'information vis-à-vis des habitants soit améliorée.

Un investissement financier conséquent : l'engagement de la collectivité sur ces enjeux se traduit par un niveau d'investissement massif de Rennes Métropole : 5,3 millions d'euros inscrit dans le plan pluriannuel d'Investissement 2024-2027 pour la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) et près de 8 millions d'euros (7,94 millions d'euros) pour la gestion des eaux pluviales.

Service de Presse Rennes
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34
[Espace Presse](#)

